

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- approuve le compte administratif 2021 du budget primitif de la commune de Bats
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes : art 002 – 166 227.18€

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : art 001 – 7 173.09€

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,  
DUPOUY Jean-Marc



**Séance du 29 mars 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

**Objet : Approbation du Compte administratif 2021 – Commune de Bats**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 24/03/2022**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joel VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN**Absent excusé :**

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaelle MARTIN

Considérant que les réalisations de l'année 2021 font apparaître les résultats suivants,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses	254 111.74€
- Recettes	272 595.18€
Report recettes 2020	147 743.74€
SOIT	420 338.92€

Soit un excédent de fonctionnement de 166 227.18€

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Dépenses	106 774.26€
- Recettes	74 225.27€
Report recettes 2020	25 375.90€
SOIT	99 601.17€

Soit un déficit d'investissement de 7 173.09€